



NOUVEAU : FORMULAIRE DE CALCUL POUR DEFINIR LE REVENU DETERMINANT !

Chers parents,

Les tarifs appliqués aux familles inscrites au Pavillon du Vully sont basés sur le revenu déterminant qui se calcule dorénavant selon la grille tarifaire LsTE établie par le canton. Auparavant seul le revenu imposable était retenu (pt 7.910 de l'avis de taxation), mais le Pavillon du Vully doit dorénavant s'aligner sur les recommandations du canton.

Ainsi pour la rentrée scolaire 2019-2020, si vous désirez bénéficier de la subvention communale et d'un tarif préférentiel, vous devez remplir le formulaire de demande de contributions et remplir le tableau de calcul du revenu déterminant. Vous trouvez le document excel en lien sur la page du Pavillon du Vully sur le site internet de la commune.

Démarches :

- Remplir la feuille de calcul selon votre avis de taxation le plus récent.
- Transmettre le document directement à la commune avec l'avis de taxation utilisé.
- Votre demande doit être parvenue à la commune avant le premier jour d'accueil.
- La commune déterminera votre barème qui représente votre droit à la contribution communale en fonction du revenu déterminant.
- Sans demande de votre part, le tarif maximal sera automatiquement appliqué.

Les changements :

- Les barèmes sont basés sur le revenu déterminant (revenu et fortune des parents)
- Ce sont les parents qui doivent en faire la demande en remplissant le formulaire avec l'avis de taxation le plus récent.
- La demande doit être adressée directement à la commune avant la rentrée scolaire ou avant le premier jour de fréquentation de l'enfant à l'accueil.
- Ce n'est plus la responsable de l'accueil qui récolte les avis de taxation, mais la commune.
- Il n'y aura pas de remboursement rétroactif en cas de retard dans votre demande.
- Tout changement de situation financière doit être communiqué immédiatement à la commune.
- Les barèmes ont été adaptés, mais les tarifs n'ont pas changé.

Toutes questions complémentaires peuvent être adressées à la commune de Mont-Vully ou à la responsable du pavillon du Vully.